Mettre en œuvre un projet d'aménagement urbain sur son territoire

OBJECTIFS:

- Maîtriser les connaissances nécessaires avant la mise en œuvre de projets d'aménagement
- Connaître les étapes liées à la conception d'un projet d'aménagement
- Maîtriser les étapes du montage opérationnel du projet d'aménagement

PROGRAMME:

Les connaissances préalables à toute opération d'aménagement

- Les opérations d’aménagement : définition, cadre légal et actualités juridiques
- Les acteurs et les outils de pilotage : l'importance de l'économie mixte
- La maîtrise des enjeux des enquêtes publiques et des outils réglementaires du Code de l'urbanisme

La conception d'un projet d’aménagement

- Les étapes préalables à la conception : programmation et études de faisabilité, études préalables et réglementaires (loi sur l'eau, prévention des risques, études d’impact,)
- La détermination du phasage des opérations
- La structuration du bilan financier

Le montage opérationnel du projet d'aménagement

- Le choix de l'outil de division foncière
- L'identification du financement des équipements publics
- La posture à adopter face aux aménageurs privés

2 journées

Elu.e.s, agents et cadres des collectivités territoriales, salarié.e.s du secteur privé

CONTACT INSCRIPTION:

M. Gregoire CARON
Directeur développement
inscription@iepp.fr

Demande de devis